

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3493

objet : Autorisation de signer un avenant au marché public de fourniture et de mise en oeuvre d'une solution progicielle de Geide documentaire (gestion électronique de l'information et des documents existants) service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications
--

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2002-0494 en date du 25 mars 2002, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de fourniture et de mise en œuvre d'une solution Geide documentaire. Ce marché a été notifié sous le n° 020 936 G le 29 novembre 2002 à l'entreprise Ever Team pour un montant minimum de 32 000 € HT (38 272 € TTC) et maximum de 128 000 € HT (153 088 € TTC) sur une durée ferme de trois ans.

Le 17 décembre 2003, la société Ever Team, avec laquelle la Communauté urbaine a contractualisé, a fait apport à la société Ever Ezida d'un fonds de commerce d'édition de logiciels sur le marché des bibliothèques, des centres de documentation et des archives publiques. L'entrée en jouissance a été fixée à compter du 2 janvier 2004.

La Communauté urbaine s'étant portée acquéreur de logiciels de cette société, Il est donc nécessaire d'établir un avenant de substitution au profit de la société Ever Ezida.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant sus-visé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 020 936 G conclu avec l'entreprise Ever Team pour fournir et mettre en œuvre une solution de Geide documentaire. Cet avenant de substitution se fera au profit de l'entreprise Ever Ezida.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,